

L'AFD EN NOUVELLE-CALÉDONIE

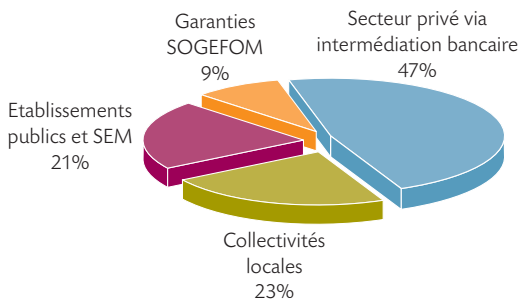
Un partenariat renouvelé pour
un développement durable





Marché de Nouméa

Engagements cumulés entre 2001 et 2007 en Nouvelle-Calédonie : 80 Milliards de FCFP (c/v 670 millions d'euros)



L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) intervient, via son agence régionale de Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, au Vanuatu et dans les Petits Etats Insulaires du Pacifique.

EN NOUVELLE-CALEDONIE, l'AFD apporte des financements pour la réalisation des investissements des collectivités locales et des établissements publics. L'AFD et ses filiales, PROPARCO et SOGEFOM, soutiennent également les entreprises du secteur privé en leur proposant une palette d'outils financiers adaptés. Entre 2001 et 2007, le total des prêts et garanties octroyés par l'AFD en Nouvelle-Calédonie s'est élevé à 11 milliards FCFP (90 millions d'euros) par an en moyenne et son encours global a atteint 84 milliards FCFP (705 millions d'euros).

AU VANUATU ET DANS LES PETITS ETATS INSULAIRES DU PACIFIQUE SUD, l'AFD intervient en subvention, soit en son nom propre, soit pour le compte du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) ou du Fonds Pacifique. Entre 2001 et 2007, le total des subventions octroyées par l'AFD à la République du Vanuatu s'est élevé à 1,6 milliard FCFP (13,5 millions d'euros).

A l'écoute des sphères politiques, économiques, sociales et environnementales, l'AFD a redéfini avec ses partenaires les grands axes de sa coopération guidés par deux enjeux fondamentaux : la problématique environnementale et le rééquilibrage.

LA RICHESSE ENVIRONNEMENTALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, UN ATOUT POUR SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un environnement terrestre et maritime unique, qui en fait l'un des réservoirs de la biodiversité de la planète. Les interventions de l'AFD aident les acteurs économiques calédoniens à préserver cet environnement :

- accords de partenariat pour financer des investissements à fort impact environnemental (assainissement, gestion des déchets, efficacité énergétique, etc.) ;
- mise en place de prêts bonifiés pour les investissements environnementaux des entreprises ;
- réflexion sur la valorisation économique du potentiel environnemental du territoire (création éventuelle d'un pôle de compétitivité) ;
- accompagnement des entreprises qui souhaitent adopter une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

L'AFD dispose de procédures internes rigoureuses lui permettant de s'assurer que les enjeux environnementaux sont pris en compte dans l'ensemble des projets qu'elle finance. L'AFD a également noué des partenariats avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le World Wide Fund for Nature (WWF). Elle contribue financièrement (15 millions USD) au Critical Ecosystem Partnership Fund, géré par Conservation International, dont la vocation est de financer des projets de valorisation économique de la biodiversité.



Ile de Maré

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

La Nouvelle-Calédonie connaît actuellement un rythme de développement accéléré. Le nouveau boom du Nickel se traduit par un rythme de croissance supérieur à 4 %, une très bonne situation budgétaire et une amélioration de la balance commerciale.

Cette période économique faste est propice à l'action pour relever les défis du territoire :

- réduire la dépendance vis-à-vis du secteur minier et limiter l'exposition aux risques de retournement de la conjoncture du nickel ;
- s'assurer que le développement économique bénéficie à l'ensemble de la population et aux trois provinces et poursuivre ainsi la politique de rééquilibrage engagée depuis vingt ans ;

- renforcer l'insertion économique progressive de la Nouvelle-Calédonie dans sa région et réduire graduellement sa dépendance à l'égard des transferts de la métropole sans fragiliser son secteur productif ;
- s'assurer que ce développement économique s'opère sans altérer le patrimoine environnemental unique de la Nouvelle-Calédonie et en préservant les intérêts des générations futures.



Camion de roulage sur mine

LA STRATEGIE DE L'AFD EN NOUVELLE-CALEDONIE POUR LA PERIODE 2008-2010

L'AFD a choisi d'orienter ses interventions autour de trois axes stratégiques, en portant une attention particulière au respect des enjeux sociaux et environnementaux :

1. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE EN MILIEU URBAIN

Le boom démographique du Grand Nouméa (+72 % en 20 ans) et l'essor économique de la zone Voh-Koné-Pouembout génèrent d'importants besoins en termes de transports, d'assainissement, de gestion des déchets et de logements sociaux. L'AFD entend renforcer ses appuis aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'aménagement urbain autour des activités suivantes :

- appui technique et financier aux communes pour la mise en place de leur politique d'assainissement, notamment dans le Grand Nouméa ;
- accompagnement des opérations d'aménagement concertées avec la Société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL), la Société d'Économie Mixte Voh-Koné-Pouembout (SEM VKP) et la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) ;
- renforcement des liens techniques et financiers avec la SIC, filiale de l'Agence, pour soutenir le logement social ;
- accompagnement de la stratégie environnementale des collectivités ;
- poursuite des appuis financiers, techniques et de formation aux collectivités pour la mise en œuvre de leur budget d'investissement.



Immeuble Mary réhabilité par la SIC (Nouméa)



UN ENJEU TRANSVERSAL : RENFORCER L'APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES

L'AFD souhaite renforcer son rôle d'appui à la définition des politiques publiques en favorisant les débats. Elle met à la disposition des collectivités son réseau d'expertises techniques, financières et sectorielles :

- formations par son Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaires (CEFEB), à destination des personnels cadres et des élus des collectivités publiques ;
- organisation de groupes de travail sur des sujets d'intérêt communal et préparation d'analyses et de projections financières ;
- participation à l'organisation d'évènements thématiques (Assises de l'Eau, en 2008, en partenariat avec le Conseil Economique et Social de Nouvelle-Calédonie) ;
- contribution à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie (SADNC) ;
- soutien au secteur sanitaire et social.

L'AFD apporte également son appui pour la définition d'une politique économique cohérente et de long terme :

- réalisation d'études économiques prospectives CEROM (Comptes Economiques Rapides de l'Outre Mer), avec l'Institut d'Emission d'Outre-mer (IEOM) et l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE) ;
- animation de groupes de travail associant le secteur privé, la société civile et la recherche sur des thèmes novateurs pour préparer l'avenir économique de la Nouvelle-Calédonie ;
- objectivation des débats, comme dans le cadre de l'étude d'impact de la réforme de la fiscalité indirecte.



CEFEB

2. FAVORISER LE RÉÉQUILIBRAGE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Inscrit dans l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998, le rééquilibrage constitue un enjeu primordial pour la Nouvelle-Calédonie. Par sa participation aux réflexions et ses interventions, l'AFD y contribue en :

- améliorant l'accès à l'éducation en Province Nord et en participant à la mise à niveau des internats ;
- collaborant à la mise en place de l'Usine du Nord (nickel) et au renforcement des très petites entreprises locales sous-traitantes ;
- soutenant le développement d'activités génératrices de revenus et les petites entreprises de brousse et des îles, grâce aux structures de l'économie solidaire. L'AFD est actionnaire de référence de l'Institut Calédonien de Participation (ICAP) pour le compte de l'Etat, administrateur de l'association Nouvelle-Calédonie Initiative (NCI) et soutient l'Association Pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).

3. RENFORCER LE TISSU ENTREPRENEURIAL ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

- en favorisant leurs investissements productifs. L'AFD a ainsi mis en place les Prêts Aidés à l'Investissement (PAI), distribués par les banques. Elle gère également le Fonds de garantie interbancaire "SOGEFOM", qui permet de faciliter l'accès au crédit bancaire des TPE/PME ;
- par un appui au secteur de la formation professionnelle, notamment dans le cadre du projet d'extension du Centre de Formation des Apprentis (CFA) ;
- en proposant des produits financiers et/ou d'accompagnement en faveur des entreprises innovantes.



© Marc Le Chelard



Ecole de Malampa (Port Vila)

VANUATU

Depuis 2002, l'Agence régionale de Nouméa a repris la gestion des projets de développement du Vanuatu. Seul Etat étranger francophone de la Région, le Vanuatu fait partie de la Zone de Solidarité Prioritaire de la France, plus de la moitié de sa population vivant sous le seuil de pauvreté. L'AFD intervient au Vanuatu, sous forme de subventions et en concertation avec les autorités ni-vanuatu, sur deux axes de concentration : l'éducation de base, en visant notamment à instaurer un réel bilinguisme (2 à 3 millions d'euros), et l'agriculture. L'AFD poursuit en outre les actions engagées antérieurement dans le secteur des infrastructures (réhabilitation des aéroports secondaires, de l'hôpital de Luganville et construction d'une école d'infirmières à Port Vila).

DEVELOPPER LA COOPERATION A L'ECHELLE REGIONALE

Les projets de coopération régionale permettent à la Nouvelle-Calédonie et aux autres collectivités françaises du Pacifique de mieux s'intégrer dans leur environnement.

INITIATIVES REGIONALES

L'AFD soutient les initiatives régionales en faveur de l'environnement et de la santé publique. Sur ces thématiques, il est en effet essentiel de garantir une meilleure efficacité des interventions. Ainsi, les actions menées en faveur de l'environnement prennent en compte l'étendue des écosystèmes. Les projets régionaux permettent également de mutualiser les moyens des Petits Pays et Etats Insulaires du Pacifique, qui sont souvent confrontés à des contraintes d'échelle. Trois initiatives ont été lancées :

- le CRISP (Coral Reef Initiatives for the Pacific), pour la protection et la valorisation des récifs coralliens ;
- un projet de gestion des déchets solides, par la mise en place de filières de collecte et de traitement à l'échelle régionale ;
- un projet de surveillance et de lutte contre les maladies à transmission vectorielle (dengue, paludisme,...) et les maladies non transmissibles (cancer, diabète...).

FONDS PACIFIQUE

Le Fonds Pacifique soutient la coopération régionale dans le Pacifique Sud. A ce titre, depuis 2001, l'agence régionale gère chaque année plus d'une centaine de conventions de crédits délégués par le Quai d'Orsay. Ces subventions, qui s'élèvent à 358 millions FCFP (3 millions d'euros) en 2007, sont destinées à financer des projets très variés : environnement, santé, culture, économie, recherche...



CRISP Acropora-Anthias - © CRISP





Lotissement Tuband (Nouméa)
© Marc Le Chelard

L'Agence Française de Développement est un établissement public au service d'une mission d'intérêt général : le financement du développement. Institution financière spécialisée, elle soutient des projets à portée économique et sociale, du secteur public comme du secteur privé : infrastructures et systèmes financiers, développement urbain et rural, éducation et santé.

Elle intervient aujourd'hui dans plus de soixante pays en développement et dans l'ensemble des collectivités d'Outre-mer français par le biais d'instruments financiers multiples, qui vont de la subvention aux prêts à conditions de marchés. Elle contribue également, en liaison avec ses tutelles, à l'élaboration des politiques publiques et à l'influence française dans la sphère du développement.

Dans chacune de ses activités, l'Agence s'engage à promouvoir les objectifs du millénaire, à la croisée des impératifs de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de développement durable, priorités de l'aide française au développement. En 2007, les engagements de l'AFD ont représenté 3,3 milliards d'euros.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
France
Tél. : +33 1 53 44 31 31
Fax : +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr

AGENCE REGIONALE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

1 rue de Barleux - BP J1
98849 Nouméa cedex
Tel : (687) 24.26.00
Fax : (687) 28.24.13
e-mail : afdnoumea@groupe-afd.org
Directeur : Luc SUPERA



Cette publication a été imprimée dans le respect de
l'environnement sur du papier FSC (gestion durable des forêts).

